

Histoires d'eau

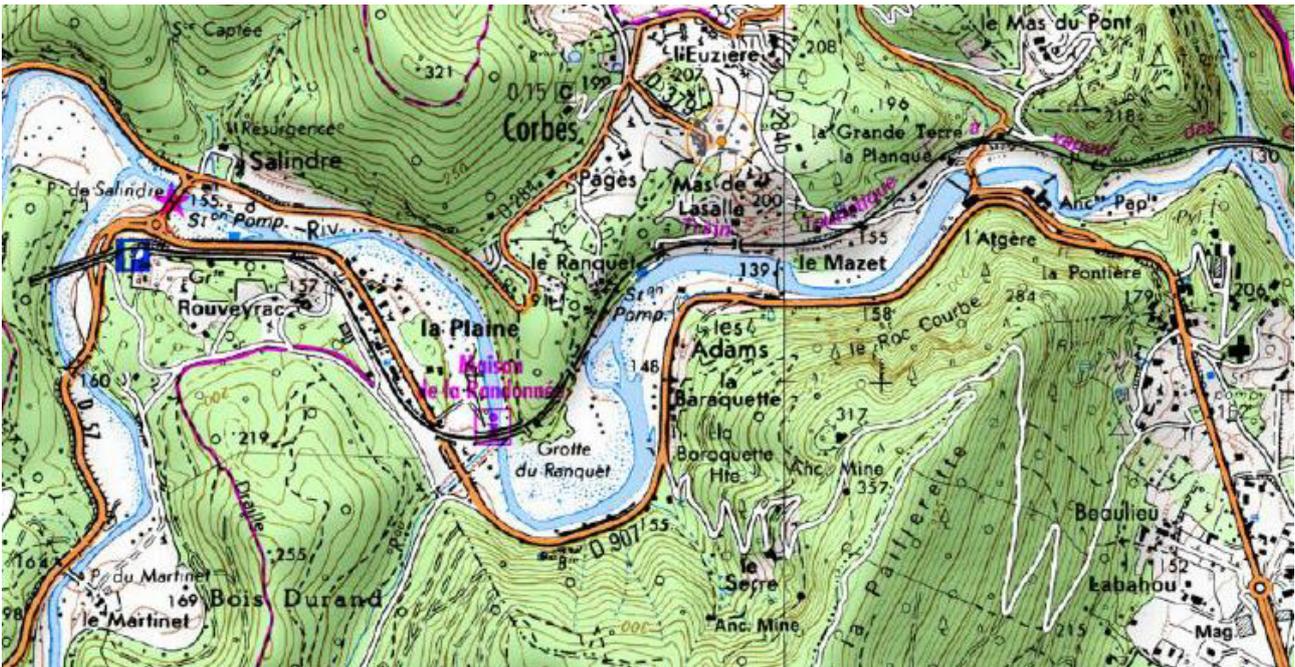
Le lecteur est prévenu qu'il ne s'agira pas ici d'une nouvelle mouture du roman érotique de Pauline Réage (Histoire d'O - 1954).

Ce qui nous préoccupe est plus inquiétant et a fortiori moins excitant ; la présence récurrente d'arsenic dans l'eau potable de notre commune au-dessus de la limite de qualité fixée par l'OMS ($\leq 10 \mu\text{g/L}$).

Pour autant que les analyses recherchent systématiquement la présence de métaux lourds (ce qui n'est pas toujours le cas), il apparaît que le problème survient l'été, et peut déborder sur l'automne.

En 2016, en réponse à l'inquiétude de certains habitants, le maire, Stéphane Schneider, expliquait [mail du 13 août 2016] que « *l'origine de l'augmentation de la concentration (d'arsenic) est liée à la baisse du débit de la source en période d'été, à la forte consommation due principalement à l'activité des campings et à la teneur naturelle en arsenic de notre sol* ».

Ci après situation du captage de la source du Ranquet :



L'ARS en août 2016 engageait la responsabilité de la mairie et exigeait des mesures techniques pour solutionner le problème de l'arsenic :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

**Agence régionale de santé
du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées
Délégation Départementale du Gard**

Affaire suivie par : Mme Perez
Tel : 04 66 76 80 93
Fax : 04 66 76 80 09

Monsieur le Maire
30140 CORBES

Nîmes, le 9 août 2016

Objet : Eau non-conforme pour le paramètre Arsenic
P.J. : 1

Monsieur le Maire,

Suite aux résultats d'analyses récents (bilan ci-joint) non-conformes à la limite de qualité pour le paramètre arsenic, l'eau qui alimente votre commune est impropre à la consommation.

Je vous rappelle que lors d'un dépassement de qualité confirmé, la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau doit mener une enquête pour en déterminer les causes (cf. article R. 1321-26 du CSP) et doit mettre en place des mesures correctives (R.1321-27 à 29 du CSP). Cette pollution naturelle de l'eau, correspondant à la géologie du secteur, ne peut être résolue que par la mise en place d'un traitement ou éventuellement par dilution en complément d'une seconde ressource.

Vous voudrez bien me faire connaître les dispositions que vous envisagez afin d'améliorer cette situation.

Dans l'état actuel et jusqu'à nouvel ordre, il convient d'informer la population de ne pas utiliser l'eau pour la boisson et la préparation des aliments, et de procéder à la mise à disposition d'eau embouteillée.

Je vous informe que le programme du contrôle sanitaire prévu pour votre commune, a été à nouveau modifié. Ce programme renforcé prévoit désormais une analyse mensuelle du paramètre arsenic afin d'évaluer au mieux son évolution aux cours du temps.

A la suite de ces résultats d'analyses et selon la teneur en arsenic relevée durant cette période, la délégation départementale Agence Régionale de Santé vous transmettra ces conclusions.

Dans l'attente d'une solution durable et de la prise de décision sur la levée de restriction d'usage de l'eau, il est impératif de maintenir l'information sur la mauvaise qualité de l'eau distribuée auprès des usagers.

**Agence Régionale de Santé
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Délégation départementale du GARD
6, rue du Mail
30906 NÎMES CEDEX 2 - Tél : 04 66 76 80 00**

www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr

Après cette injonction, le conseil municipal dans son **ordre du jour du 13 septembre 2016**, a abordé le sujet. Voici une **synthèse** de ce qui s'y est dit :

« A la suite des problèmes récurrents, chaque été, de la pollution de l'eau potable à l'arsenic, l'ARS (Agence régionale de santé) et les services préfectoraux, ont enjoint la commune de prendre des dispositions techniques propres à pallier cette nuisance. Elles seraient de deux ordres :

- 1 Achat d'un filtre**
- 2 Compléter le puisage actuel par l'eau d'un autre puisage afin d'agir sur les dilutions.**

La solution 1 est difficile à chiffrer, l'évaluation du coût allant de 100 000 à 200 000 € selon le type de filtre. De plus la commune souhaite en sus de l'achat souscrire un contrat de maintenance avec le vendeur afin de sécuriser le fonctionnement ultérieur. A l'heure actuelle le montant de ce contrat n'est pas connu, dans la mesure où la décision est encore à l'étude.

Pour l'étude de faisabilité de la solution 2, des analyses de forages privés ont été faites. Il s'avère que l'un d'entre eux est quasiment exempt d'arsenic (0,02%) et prouve que l'on peut trouver un autre puisage sain en complément de l'actuel.

Dans tous les cas l'une et l'autre solution exigent des délais tels qu'elles ne pourraient être opérationnelles pour l'été prochain. Cependant il faut d'ores et déjà dégager de nouvelles ressources financières pour abonder les crédits actuellement disponibles au chapitre de l'eau. La commune ne peut jouer que sur la part communale des tarifs de l'eau, et elle doit le faire dès maintenant sans avoir une vision claire des engagements financiers que représentera la solution qui sera adoptée.

Actuellement la part communale de l'abonnement est fixée à 55 € et le prix au M³ 1,96 € pour un produit de 34 300 €. Deux variations sont envisagées pour créer des ressources suffisantes pour supporter les mensualités du crédit qu'il sera nécessaire de contracter.

- 1 Abonnement 0 € et 2,42 €^{TTC} le M³ pour un produit de 38 700 €**
- 2 Abonnement 12 € et 2,46 €^{TTC} le M³ pour un produit estimé de 70 102 €**

La solution 2 est mise au vote et adoptée à l'unanimité. Elle reste dans la logique de privilégier le paiement des volumes consommés. Les nouveaux tarifs communaux s'appliqueront en juin 2017 sans préjuger des évolutions des autres parts.

L'achat d'un filtre est vraisemblable. Une réunion avec les techniciens du conseil général et du bureau d'étude pour le schéma directeur doit avoir lieu lundi 19 septembre et devrait nourrir la réflexion.

L'Agglo devrait récupérer la compétence eau en 2020 ».

La **réunion technique du 19 septembre 2016** n'a pas donné lieu à diffusion de ses conclusions et, à notre connaissance, aucune suite n'a été donnée aux solutions préconisées, sauf la mise en œuvre des nouveaux tarifs.

Lors du **conseil municipal du 30 novembre 2017** adoption d'une nouvelle tarification de l'eau pour favoriser l'investissement dans les futurs travaux : abonnement : 0 € et 2,73 €^{ttc} le m³, annonce d'une **réunion publique le 20 décembre 2017** pour information sur les travaux sur le réseau électrique du village (actuel Ménériel) et le réseau d'adduction d'eau.

Synthèse de la réunion du 20 décembre 2017 sur l'eau :

Élaboration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable pour un coût de 90 000 € dont 18 000 € seront supportés par la commune (20%). La projection sur les 20 ans à venir que permet le schéma conduit à établir l'ordre de priorité suivant :

- 1) Sécurisation des ouvrages de stockage. Le puits de captage étant proche du Gardon (source du Ranquet), il est dépendant de l'étiage, source d'éventuelles pollutions par mélange des eaux de la source et de celles du Gardon. Il faut donc étanchéifier les capots et mettre en place un clapet anti-retour et des capteurs anti-intrusions. Fermeture du site par un portail en amont du local de traitement. Équipement d'un système de réenclenchement automatique en cas de disjonction des pompes. A la suite du constat de fortes pressions injustifiées sur les points bas, pose de trois réducteurs de pression.*
- 2) Augmentation des capacités de stockage par agrandissement du réservoir au dessus du village et construction à côté de celui-ci d'un deuxième réservoir.*
- 3) Travaux sur le réservoir du camping.*
- 4) Renouvellement de la conduite de distribution qui va du réservoir du village au quartier de la mairie qui est la plus ancienne du réseau et en fibrociment. Augmentation de son diamètre.*

Outre les frais d'études, les coûts sont estimés à 380 000 €^{HT}. Un débat s'engage sur l'opportunité de faire de tels frais alors que la compétence eau sera transférée à l'Agglo en 2020.

Conseil municipal du 30 juillet 2019.

Le maire parle d'une rencontre avec la sous-préfète le 28 juin 2019 où a été évoqué un souci de financement pour le marché du réservoir. Cependant il y a eu une forte incitation à faire malgré tout les travaux.

Ont été retenues pour la construction d'une 2ème cuve sur le réservoir du village :

Génie civil André / Cabrit 122 437,60 € - équipements hydrauliques Canonge 33 259 €

Un prêt a été contracté, le transfert de la compétence à l'Agglo fait et c'est elle qui assurera les suites de ce prêt. Quelle aura été la part de la commune pour des travaux certes utiles mais qui laissent le problème de la pollution de l'eau entier ? L'on ne sait toujours pas avec certitude pour quelles raisons la concentration en arsenic augmente l'été et a pu se prolonger certaines années en automne ? Le troisième réservoir créé n'a pas été efficace sur ce point. Cependant, à une question sur son utilité, la REAAL a répondu ceci :

« De: Isabelle CARLIER < isabelle.carlier@alesagglo.fr >

Objet: eau impropre à la consommation à Corbès

Date: 20 août 2020 à 11:58:52 UTC+2

Bonjour,

Nous accusons réception de votre mail du 18 août.

Veuillez trouver ci-après les éléments de réponse :

- le taux d'arsenic mesuré a été de 12 puis 13 µg/l, pour une norme à 10 µg/l. Nous allons faire une nouvelle analyse pour voir si la situation est redevenue à la normale,
- les résultats d'analyse devraient rapidement être affichés en mairie.
- je vous confirme que le réservoir récemment créé, s'il ne peut permettre de solutionner l'évènement actuel compte tenu de sa longueur, a été extrêmement utile lors de l'épisode pluvieux du 12 juin : grâce à cet ouvrage, nous avons pu arrêter plusieurs jours le prélèvement dans le Gardon (où l'eau était impropre à la consommation) et ainsi continuer à alimenter le village en eau tout à fait potable. Sans ce réservoir, il est certain que l'eau aurait été non conforme durant plusieurs jours. »

Ces propos laissent perplexe, car des travaux ont été réalisés pour éviter que l'eau du Gardon ne se mélange à celle du captage et l'on nous dit que l'on a « pu arrêter [...] le prélèvement dans le Gardon... » grâce à ce réservoir ?

Le feuilletton du traitement de l'eau est relancé:

Mail de l'Agglo sur arsenic 11 décembre 2020

Objet : Traitement arsenic

Madame le Maire,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je tiens à vous informer des suites qui sont données par Alès Agglomération au sujet de la problématique d'arsenic qui touche votre village depuis le mois d'août :

- nous sommes toujours en attente d'un nouveau résultat d'analyse de la part de l'ARS. Un prélèvement est prévu de leur part en décembre, mais je n'ai pas la date exacte. Nous espérons bien évidemment que ce résultat soit bon. Comme vous le savez, Alès Agglomération ne mandate plus son laboratoire agréé COFRAC pour réaliser ses propres analyses car celles-ci ne sont pas prises en compte par l'ARS, ce que nous regrettons.
- nous travaillons activement avec le société Véolia, producteur d'eau d'Alès Agglomération, pour dimensionner une usine de traitement de l'arsenic qui permette le respect des normes sur ce paramètre. Les contraintes de terrain (peu de place) ne facilitent pas les choses. Il nous faut également obtenir des services de la Police de l'Eau les autorisations nécessaires pour rejeter au milieu naturel, suivant certaines conditions, les eaux de lavage des filtres. Tout cela prend du temps, mais sachez que la volonté d'Alès Agglomération est bien de solutionner ce problème dans les meilleurs délais. Lorsque le projet sera mieux avancé, nous vous le présenterons.
- d'ici là, Véolia assurera la fourniture d'eau en bouteilles.

Sachez qu'Alès Agglomération regrette cette situation indépendante de sa volonté et agit activement, avec son partenaire Véolia, à définir et à mettre en œuvre une solution dans les meilleurs délais.

*Cordialement,
Stéphan GAY*

« Mairie CORBES

ven. 16 juil. 2021 14:46

bonjour,

En complément des problèmes d'eau, nous vous informons :

Alès Agglomération a mandaté un maître d'œuvre pour travailler sur la création d'une unité de traitement de l'arsenic au niveau de cette production.

Mais cette unité ne sera pas opérationnelle avant le courant de l'année 2022... »

Où en sommes nous aujourd'hui, en août 2021 ?

On s'aperçoit que seuls les travaux de rénovation du réseau d'alimentation en eau potable ont été réalisés, ainsi que la création d'un 3^{ème} réservoir. Travaux indispensables mais qui n'ont rien réglé en ce qui concerne la pollution à l'arsenic. Lorsqu'ils ont été décidés, il s'agissait que la commune impose ses priorités sans dépendre du calendrier ultérieur de l'Agglo qui devait récupérer la compétence eau. Peut-être aussi, l'importance des coûts des solutions préconisées a pu freiner les décideurs en rapport avec le faible nombre de jours où l'eau est impropre à la consommation ?

Peut-être était-il indispensable d'accroître le stockage de la ressource pour faire face aux évolutions prévues ou prévisibles des constructions ?

Quant à la suite des obligations définies par l'ARS (en août 2016) selon les articles R.1321-26 et R.1321-27 à 29 du Code de la Santé Publique, nous ne savons pas si une enquête pour déterminer les causes de la pollution a effectivement eu lieu et quels en seraient les résultats. Et nous entrevoyons seulement maintenant la mise en place des mesures correctives (à l'horizon 2022 au mieux) privilégiant un traitement par filtration et non une dilution du taux grâce à un nouveau pompage d'eau exempte d'arsenic.

Il devient urgent de demander aux actuels opérateurs une réunion publique d'explications.